

Budget rectificatif 4/2014: mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour l'Italie, la Grèce, la Slovénie et la Croatie

2014/2073(BUD) - 12/12/2014 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 8 septembre 2014, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 5 /2014 concernant l'intervention du Fonds de solidarité de l'UE pour un montant total de **46.998.528 EUR** en crédits d'engagement et de paiement.

L'objectif était de fournir une aide financière à l'Italie, à la Grèce, à la Slovénie et à la Croatie à la suite de catastrophes naturelles qui se sont produites à la fin 2013 et au début 2014.

Les crédits correspondants devaient être inscrits au poste 13 06 01 (Fonds de solidarité de l'UE - États membres).

Projet de budet : lors du trilogue du 8 décembre 2014, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord sur un projet d'ensemble comprenant le nouveau projet de budget 2015 et les projets de budgets rectificatifs (PBR) en suspens pour 2014.

Aux termes de cet accord, les crédits d'engagement supplémentaires (47 millions EUR) demandés pour le Fonds de solidarité de l'UE dans le cadre du PBR n° 5/2014 ont été approuvés conformément à la proposition de la Commission. Les crédits de paiement correspondants ont été inscrits au budget pour 2015.

En conclusion, le 12 décembre 2014, le Conseil dopté sa position sur le PBR n° 5/2014 comme indiqué à l'annexe technique figurant à l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir [16742/14 ADD 1](#)).